

Le général Jean-Baptiste Gremion

Autor(en): **Reichlen, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **4 (1896)**

Heft 8

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-6380>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE GÉNÉRAL JEAN-BAPTISTE GREMION

C'est en vain que l'on feuilletterait les dictionnaires de biographies, les *Portraits militaires*, les multiples notices sur les hommes marquants du siècle dernier, le nom du général Gremion, dit *Catogan*¹, de Neirivue, au pays de Gruyère, n'apparaîtra pas.

Et cependant, Gremion a joué un certain rôle. C'était un soldat de fortune que la tourmente révolutionnaire a porté presque sans transition de l'état d'exilé à celui de chef d'escadron, véritable type d'officier créé par le hasard et par le courage, et qui, tout en déployant une valeur très réelle devant l'ennemi, n'en était pas moins incapable, par le manque d'instruction, d'occuper convenablement les postes élevés.

Nous n'avons pu découvrir si Jean-Baptiste Gremion était un général authentique ; ce que nous savons, c'est qu'il signait des proclamations en empruntant le nom de général. Nous supposons que c'est lui-même qui s'est accordé ce titre. Au reste, dans le pays, personne n'aurait songé à lui contester ce haut grade ; il s'était bien battu en Italie et était revenu avec des blessures et des galons.

Le notaire Combaz, qui l'avait connu intimement, écrivait de lui que c'était un grand parleur, un chaud partisan des transformations révolutionnaires, très excité surtout contre les ci-devant qui lui avaient jadis joué un vilain tour. En un mot, ajoute Combaz, son air décidé aurait intimidé le diable, s'il était aristocrate.

¹ A cause d'une coiffure à la catogan qu'il portait à son retour de France et consistant en un nœud qui retroussait les cheveux et les attachait près de la tête. C'est le général anglais Cadhogan qui mit cette coiffure à la mode.

Le général Gremion se faisait remarquer par des particularités très bizarres. C'est ainsi qu'il poussa le chauvinisme jusqu'à faire peindre extérieurement son auberge du Lion-d'Or, à Neirivue, aux couleurs helvétiques, vert, rouge et jaune. Ce badigeonnage se voit encore aujourd'hui.

Un jour, il régale ses amis d'un repas archi-démocratique. La table est servie, mais les invités cherchent en vain les ustensiles qui en sont l'accessoire indispensable, les assiettes, les couteaux, les fourchettes et les verres manquent. Ce sont là des inventions féodales, et l'amphitryon Gremion les a supprimées. Il se borne à lancer à chacun sa ration de viande en disant : « Mange, mon vieux b... » Et le convive dut se servir de la fourchette primitive, celle de nos vieux pères. Quant au liquide, il était contenu dans une bouteille qui passa de bouche en bouche.

Lorsque, le 2 mai 1781, la campagne fribourgeoise s'insurgea contre l'omnipotence de la ville de Fribourg, Gremion se trouvait à Bulle, occupé à voiturier du vin pour son père. Le major Nicolas Chenaux, le chef de l'insurrection, le remarqua et l'invita à le suivre. Gremion, d'une nature ardente, ne se fit pas prier, il se mêla bientôt aux groupes des campagnards armés, criant, gesticulant, récriminant contre l'oppression dans laquelle LL. EÉ. de Fribourg les tenaient. Il fut même l'un des lieutenants de Chenaux.

Nous connaissons l'exode de cette levée de la campagne contre la ville aristocratique. Elle échoua. Son chef fut tué par un des siens. Son cadavre fut apporté sous le gibet, et la tête, barbouillée de noir, séparée du tronc, exposée sur le toit de la tour de la porte de Romont, le visage tourné vers son lieu natal, La Tour-de-Trême, et le corps partagé en quatre, enterré sous la potence.

La ville, qui venait de trembler devant quelques centaines de campagnards mal armés, sans plan bien arrêté, se montra, lorsqu'elle se sentit suffisamment protégée par le secours que lui amena Berne, d'autant plus acharnée dans sa vengeance. Un détachement de dragons et de fantassins tant de Berne, de Fribourg que de Morat, se rendit dans la Gruyère qui avait fourni le plus gros contingent d'insurgés, pour s'emparer de la personne des principaux, et Gremion fut naturellement du nombre ¹.

« Le samedi 7 juillet, écrit Diesbach de Torny, on jugea quatre prisonniers, d'abord Gremion, dit Catogan, de Neirivue, cabaretier, âgé de 31 ans. Ce jugement fut

¹ On voudra bien nous permettre de citer ici un souvenir du Père Girard sur ce mouvement populaire dans le canton de Fribourg. (*Emulation*, année 1852.) Il nous dépeint avec une ironie fine les événements de l'époque et son état d'âme.

« Je fus témoin, en 1781, du mouvement que firent les campagnards contre la ville souveraine. On arma tous les badauds et même les écoliers ; mais comme on me trouva trop petit pour porter un fusil, j'eus tout le temps d'être partout. Toute la ville de Fribourg avait un aspect martial, surtout dans la partie supérieure par où devait pénétrer l'ennemi. Le canon était braqué dans les rues ; partout il y avait des postes composés de bourgeois, de militaires, d'écoliers. Une chose qui me parut singulière, c'est que sur le haut clocher de St-Nicolas, il y avait un magistrat tenant d'une main une lunette d'approche et de l'autre une épée nue. Avec la lunette il observait les mouvements de l'ennemi, et cela me paraissait tout simple ; mais à quoi bon l'épée nue sur ce clocher. Je m'en amusai beaucoup avec mes camarades. Demandions-nous pourquoi tout cet appareil militaire, on nous répondit gravement que les paysans voulaient saccager la ville et brûler nos maisons. Cela nous paraissait fort peu aimable, et nous avions beaucoup d'humeur contre ces brigands. Nous ne connaissions pas encore la politique, et le degré de confiance que méritent les bruits qu'elle répand. On voyait partout la terreur au visage pâle. Arrivent bientôt les troupes de Berne. C'est alors que nous devînmes fiers. Nous ne fûmes pas les seuls, car les peureux mêmes prirent courage et marchèrent tête levée. La peur veut un dédommagement, on ne parlait plus que de glaive, de gibet, de roue, de galères, et je vis bientôt que c'était sérieusement. On sévit même sur le cadavre du chef qui avait été assassiné par l'un des conjurés. »

long parce que, bien qu'ayant commandé 2000 hommes, il fut établi qu'il engagea sa troupe à mettre bas les armes et qu'il empêcha ainsi l'effusion du sang. On lut l'*acte de vérité* (l'acte d'accusation) envoyé par M. Rihyner, commandant de la garde de Berne, à la sortie du 4 mai, en sa faveur. On entendit les relations de plusieurs de nos messieurs, qui toutes lui étaient favorables. D'ailleurs, il n'avait assisté à aucun complot de rebelles. On se contenta de le bannir à perpétuité de la Suisse, en l'obligeant préalablement à paraître à genoux, devant la maison-de-ville, comme tous les autres avant lui, pour faire voir qu'il aurait mérité une peine plus sévère. La sentence fut exécutée le 14.

Gremion se rendit en France avec d'autres condamnés et entra dans un régiment. Il était chef d'escadron, en garnison dans les Pyrénées, lorsqu'il put rentrer dans son pays à la suite de l'armée française. Son chauvinisme était toujours ardent.

Au printemps de l'année 1799, les insurrections poussaient dans notre pays aussi drues que les herbes des prairies ; plusieurs communes allemandes du canton de Fribourg se soulevèrent, les arbres de liberté furent abattus ; c'était une traînée de poudre qui partait de l'Oberland et du Seeland bernois. Les communes de Rougemont et de Gessenay, qui ne s'étaient pas montrées partisans enthousiastes de la nouvelle cause, se joignirent au branle-bas insurrectionnel.

Voulant prévenir une plus grande conflagration, le Directoire helvétique envoya aussitôt à Fribourg Rodolphe-Martin Gapany, de Marsens, ancien militaire, homme énergique et résolu. Celui-ci chargea Gremion d'occuper le stratégique passage de la Tine avec une troupe de 250 volontaires de la Gruyère, afin de s'opposer à toute entreprise de ce côté. Mais les gens du Pays-d'Enhaut

ne bougeaient pas. L'inaction pesait à la nature bouillante de Gremion. Il proposa à Gapany une expédition dans la vallée des sources de la Sarine. Son plan ne fut pas agréé. Au contraire, il reçut l'ordre de licencier une partie de ses soldats. Malgré cet ordre, Gremion fait prendre les armes à sa troupe et ordonne la marche en avant ! Il caracole en tête, ceint d'une écharpe, il est suivi d'un état-major à cheval. Arrivé sur une hauteur qui domine le village de Rossinières, il ordonne les décharges de deux pièces de canon pour avertir les Alpicoles des sources de la Sarine que le général Jean-Baptiste Gremion s'avance avec son armée et qu'ils aient à se tenir sur leurs gardes.

Arrivé à Château-d'Œx, on lui fait une bonne réception et sa troupe est nourrie et désaltérée aux frais de la communauté, puis elle s'avance jusqu'à Rougemont où son chef fait planter des arbres de liberté. Il cherche à fraterniser avec les habitants qu'il appelle « des patriotes glacés ». Gapany, apprenant cette promenade militaire, la blâma. Il donna des ordres pour la retraite. Les volontaires ne demandèrent pas mieux, ils désertèrent en masse. Leur chef, presque seul, rentre dans Neirivue découragé. Il avait cru recueillir des lauriers, il ne récoltait que le ridicule. Cependant, sur l'ordre de Gapany, la Chambre administrative du canton lui alloua la somme de 40 livres suisses pour son commandement du détachement de la Tine.

A la suite de revers de fortune, le général Gremion retourna en France et l'on n'eut plus de ses nouvelles.

Fribourg, avril 1896.

F. REICHLEN
